



MISSION PERMANENTE DE TUNISIE  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES ET DES  
INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES À GENÈVE

**INTERVENTION DE  
MONSIEUR ABDELWAHEB ABDALLAH  
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES**

**AU SEGMENT DE HAUT NIVEAU  
DE LA 4<sup>ème</sup> SESSION DU  
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

**GENEVE, 12 MARS 2007**

**Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais de prime abord formuler mes remerciements à Monsieur Luis Alfonso De Alba, Président du Conseil des Droits de l'Homme, pour les efforts louables qu'il n'a cessé de déployer tout au long des précédentes sessions pour faire aboutir les travaux du Conseil. Mes remerciements s'adressent également à Madame Louise Arbour, Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, pour son soutien constant au Conseil depuis sa création.

Notre réunion, aujourd'hui, ainsi que le niveau élevé de la participation témoignent de l'intérêt accordé par la communauté internationale à la question des droits de l'homme. Je tiens également à affirmer l'importance particulière du segment de haut niveau dans les travaux du Conseil qui nous offre l'opportunité propice de concertation et d'échange de vues.

**Monsieur le Président,**

Grâce aux efforts consentis par tous ses membres, le Conseil a pu franchir des étapes décisives sur la voie de la consolidation de ses structures et du renforcement de son rôle dans le système international de promotion et de protection des droits de l'Homme.

Nous nous devons d'exprimer notre satisfaction pour les consultations engagées au sein du Conseil des Droits de l'Homme concernant la révision, la rationalisation et l'amélioration des mandats et des mécanismes hérités de la Commission des Droits de l'Homme, ainsi que l'examen universel périodique. Cet effort doit se poursuivre dans le cadre d'un dialogue constructif, loin de toute considération politicienne et ce, pour parachever la mise en place des mécanismes à même d'assurer l'efficacité et l'efficience du travail du Conseil.

Dans ce contexte, convaincue de la pertinence de son approche en matière des droits de l'Homme et attachée aux bonnes relations qu'elle entretient avec l'ensemble des pays et avec les institutions onusiennes, et forte du capital de confiance et de respect dont elle jouit, la Tunisie a constamment œuvré au rapprochement des points de vue afin de favoriser l'émergence d'un consensus constructif entre les membres du Conseil.

Partant de sa profonde conviction de la nécessité de renforcer les structures et les mécanismes onusiens qui veillent au respect des droits de l'Homme dans le monde - en premier lieu le Conseil des Droits de l'Homme - et consciente de la dimension des défis à relever et de l'importance des responsabilités qui sont conférées à cette instance, la Tunisie exprime le souhait de voir le Conseil continuer à accomplir son rôle en toute transparence et impartialité, sans politisation ni sélectivité.

**Monsieur le Président,**

L'intérêt constant que porte la communauté internationale à la diffusion et à la consécration des valeurs des droits de l'Homme dans les différentes régions du monde doit renforcer notre conviction commune quant à l'universalité, l'interdépendance et la complémentarité entre tous les droits de l'Homme, politiques et civils, économiques, sociaux et culturels, ainsi que le droit au développement, tels que définis dans les instruments internationaux pertinents et confortés par l'expérience vécue.

Aussi, la communauté internationale est-elle appelée, aujourd'hui plus que jamais, à prendre conscience de cette approche qui est à même de contribuer à asseoir les fondements d'un ordre international plus juste et plus solidaire, de nature à garantir la paix et la sécurité internationales et la dignité de l'être humain, où qu'il se trouve.

La communauté internationale est appelée à œuvrer à garantir de manière effective les droits de l'homme du citoyen palestinien et garantir une protection internationale au peuple palestinien et lui permettre de recouvrer ses droits légitimes dont particulièrement son droit à l'établissement de son Etat indépendant, ayant pour capitale Al Qods Al Sharif, ce qui permettra de réaliser l'instauration de la paix et de la sécurité pour tous les peuples de la région.

Face à la persistance des foyers de tension dans diverses régions du monde et partant de son attachement indéfectible à la Charte des Nations Unies et à la consécration de ses principes, la Tunisie a toujours appelé à privilégier le dialogue et la compréhension mutuelle entre les peuples et les cultures, loin de la confrontation et de la logique du choc des civilisations et à consacrer la tolérance, la modération et la solidarité comme valeurs fondamentales dans les relations internationales, réfutant ainsi toutes les formes de repli sur soi, d'intolérance et d'extrémisme.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les initiatives lancées par le Président Zine El Abidine Ben Ali qui a appelé à la création du "Fonds Mondial de Solidarité" pour lutter contre la pauvreté dans la monde et à l'établissement d'un "Pacte International pour la Paix et le Développement" ainsi qu'à la promotion du dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions et à l'adoption d'un Code de conduite international pour lutter contre le phénomène du terrorisme. C'est également dans cette perspective qu'ont été adoptés le "Pacte de Carthage pour la tolérance" en 1995, sous l'égide de l'UNESCO, et "l'Appel de Tunis pour le dialogue des civilisations", en 2001.

### **Monsieur le Président,**

Dans son œuvre de promotion et de protection des droits de l'Homme, la Tunisie a opté pour un choix sociétal et civilisationnel axé sur une approche globale tenant compte de la complémentarité et de l'interdépendance des droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels. La Tunisie demeure profondément convaincue que la démocratie et le développement, dans leur large acception, sont aussi interdépendants que nécessaires à l'épanouissement d'un être libre et responsable ainsi qu'à l'émancipation de la société.

Considérant que la promotion et la protection des droits de l'Homme font l'objet d'un effort constant et multidimensionnel, la Tunisie n'a cessé d'œuvrer, notamment tout au long des deux dernières décennies, à renforcer les principes et les acquis des droits de l'Homme par la promulgation de multiples textes législatifs ainsi que par la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme.

Aussi, la Tunisie est-elle convaincue que le système des droits de l'Homme ne peut être consacré qu'à travers la diffusion des valeurs qui le sous-tendent et leur ancrage dans les mentalités des générations. C'est d'ailleurs pour cela que mon pays a fait de la promotion de la culture des droits de l'Homme une partie intégrante des cycles de l'enseignement, du primaire au supérieur. Elle a également accordé une attention particulière à la formation des juges et des agents chargés de l'exécution des lois.

**Monsieur le Président,**

La Tunisie ne peut que réaffirmer, ici, son engagement à contribuer aux côtés des Etats membres et non membres du Conseil, en vue de consolider les fondements d'un Conseil des Droits de l'Homme efficace. A cette fin, elle appelle toutes les parties prenantes à redoubler leurs efforts pour parvenir à des solutions consensuelles aux questions soumises à notre Conseil. La promotion des droits de l'Homme et la diffusion de leur culture de par le monde constitue une responsabilité collective nécessitant un effort commun dans un esprit de dialogue, de coopération, de confiance et de respect mutuel, au service de la noble cause des droits de l'Homme dans ses différentes dimensions.

**Merci Monsieur le Président.**